



Nombre de conseillers

• En exercice	6
• Présents	5
• Votants	6
• Absents	0
• Exclus	0

République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Date de convocation : vendredi 05 avril 2024.

Date d'affichage : vendredi 19 avril 2024.

Le douze avril deux mil vingt-quatre, à quinze heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

Procuration : Monsieur Bruno JOLLY a donné procuration à Madame Raymonde POIROT.

Délibération N°09/2024 CONVENTIONNEMENT POUR LA REALISATION DU PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que la Commune de Montmotier doit pour le 1^{er} janvier 2025 établir son plan de sauvegarde communal.

Il propose de recourir à une association pour le créer.

Le Conseil municipal à l'**unanimité** APPROUVE le recours à l'association ecti pour la réaliser pour un montant de 500 € HT, AUTORISE la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
Publié ou notifié le



Jean-Pierre POIROT
2024.04.19 15:45:12 +0200
Ref:6382405-9549416-1-D
Signature numérique
le Maire